

# 48.10 - POLITIQUE D'ANNULATION

- a) Si une équipe se retire d'un tournoi à 21 jours ou moins de la date de début de celui-ci, aucun remboursement ne lui sera accordé;
- b) Si une équipe se retire d'un tournoi à plus de 21 jours de la date de début de celui-ci, elle ne sera pas remboursée à moins que le tournoi puisse la remplacer. Dans un tel cas, un remboursement des frais d'inscription sera fait, moins des frais d'administration de 15%;
- c) Si un tournoi est annulé ou remis à une date ultérieure en raison des conditions météorologiques (avant même qu'une équipe ait disputé une partie) et que l'équipe ne peut plus y participer, un remboursement des frais d'inscription sera fait, moins des frais d'administration de 15%;
- d) Si un tournoi est annulé ou remis à une date ultérieure en raison des conditions météorologiques et que l'équipe ne peut plus y participer, un remboursement des frais d'inscription sera fait au prorata du nombre de parties disputées versus le nombre de parties initialement garanties, selon la formule de compétition du tournoi.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:23:46 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:23:51 par Baseball Québec